

LETTRE ROYALE



Louange à Dieu

Que la bénédiction et le salut soient sur

l'Envoyé de Dieu, ses proches et ses compagnons.

Mesdames, Messieurs,

Il nous est agréable de vous adresser le présent message, au moment où le Conseil National pour l'Environnement, se réunissant pour la première fois depuis la publication du Décret modifiant ses attributions, aborde ses travaux en tant qu'organe de coordination, de concertation sérieuse et de dialogue fructueux en matière d'environnement. C'est là un domaine auquel Nous attachons beaucoup d'intérêt et entourons de Notre sollicitude compte tenu de son importance.

En effet, depuis Notre accession au trône de Nos glorieux ancêtres, Nous n'avons cessé d'accorder une attention particulière à l'amélioration du cadre et des conditions de vie de Nos fidèles sujets afin qu'ils puissent bénéficier d'un environnement sain et équilibré. Nous avons veillé, à cet égard, à préserver notre patrimoine et notre authenticité arabo-islamique qui constitue la base éthique de notre société grâce à laquelle il est possible de rationaliser les rapports de l'homme à son milieu naturel. Ainsi se trouve illustrée cette parole divine :

"C'est lui qui a fait pour vous de la terre un berceau, y a tracé pour vous des routes. Il fait descendre du ciel une eau par laquelle nous faisons croître toutes sortes de végétaux. Manger et faites paître vos troupeaux. Que de signes en vérité pour qui sait réfléchir !".

Par ailleurs, de par sa position géographique privilégiée, notre pays dispose, grâce à Dieu, de richesses variées et de ressources naturelles généreuses. C'est ce qui lui a permis, au fil des ans, de rester à l'abri de tout ce qui pouvait menacer sa sécurité alimentaire. Nous avons tenu, en effet, à faire de cette sécurité l'une des priorités de nos programmes de développement à travers une politique agricole et de l'eau, à la fois déterminée et ambitieuse,

convaincu que Nous sommes de l'importance de ce choix stratégique pour notre pays.

Et voici, justement, que cette sécurité alimentaire surgit tout à coup comme le problème le plus crucial que les nations devront affronter au cours du 21ème siècle, surtout parmi elles, celles qui sont en voie de développement.

En effet, il est indubitable que le monde est désormais face à un phénomène qui menace le genre humain et qui dépasse en ampleur toutes les prévisions et tous les paris. La communauté internationale, du fait du développement économique continu et des besoins d'une population mondiale continûment en croissance, se trouve devant un nouveau défi, celui de savoir comment assurer un équilibre efficace entre le droit au développement et le devoir de préserver l'environnement.

Mesdames, Messieurs,

Partant de cette donnée, nous avons créé - dans le cadre de l'actuelle formation gouvernementale - un Ministère à part entière de l'Environnement, étant conscient de la nécessité d'insuffler une nouvelle dynamique à ce domaine, tant au niveau institutionnel qu'à celui de la réalisation des programmes et des projets environnementaux. Nous n'avons aucun doute que la mission nouvelle qui est confiée à ce Ministère ne manquera pas d'avoir l'appui et le soutien du Conseil National de l'Environnement, d'autant qu'au sein de ce Conseil se trouvent réunis tous les secteurs et toutes les compétences à même d'apporter une contribution efficace à ce domaine vital.

Tout comme Nous n'avons aucun doute que cette initiative se traduira par la cristallisation d'une politique environnementale agissante et à la hauteur de nos attentes et de nos ambitions visant à rationaliser concurremment l'utilisation des ressources naturelles et les techniques de leur gestion. Le contexte climatique qui prévaut actuellement dans le monde, et dont notre pays subit les effets de façon spécifique, consacre nettement le phénomène de la sécheresse et, partant, celui aussi de la raréfaction des richesses naturelles, au premier chef desquelles il y a l'eau, élément principal de l'environnement.

Il faudra donc tendre vers un développement durable en mettant sur pied des programmes intégrés qui tiennent compte de nos priorités nationales, telles que la promotion du monde rural, la consolidation des régions fragilisées au point de vue de l'environnement, l'amélioration du cadre de vie et de santé des citoyens.

Il faudra aussi qu'il soit tenu compte, de façon effective et permanente, et à tous les stades de la programmation et de la réalisation, de la dimension environnementale. Ceci n'est possible, bien entendu, que dans le cadre d'une action concertée entre les institutions concernées, les collectivités locales et le secteur privé, à travers un dialogue suivi, fructueux et constructif, et par le biais d'un partenariat aux jalons et aux objectifs clairement déterminés.

L'expérience de notre pays dans le domaine de la consolidation de la démocratie locale en tant que levier de développement et nos choix en matière de privatisation à l'effet de promouvoir l'économie nationale sont, à coup sûr, de nature à renforcer ce partenariat. Notre vœu, est que celui-ci s'étende à toutes les activités économiques et sociales, notamment à la préservation et à la gestion de l'environnement.

Nous voudrions, à cette occasion, Nous adresser spécialement aux collectivités locales en raison, d'une part, du fait qu'elles sont sur les lieux, donc suffisamment averties de ce qu'il en est de l'état de l'environnement dans leurs zones respectives et, d'autre part, eu égard aussi aux larges attributions que le législateur leur a conférées dans ce domaine. Nous voudrions les inviter à accorder toute la priorité requise aux questions de l'environnement dans l'exercice quotidien de leurs responsabilités.

Mesdames, Messieurs,

Pour que les programmes d'un développement intégré puissent avoir une dimension environnementale effective, il est nécessaire qu'ils soient assortis de dispositions juridiques appropriées. A ce titre, vous êtes appelés, dans le cadre des activités de votre Conseil, à élaborer des lois sectorielles et à actualiser certains textes qui ne correspondent plus au niveau atteint par notre pays dans les domaines économique et social. Il vous appartient, pour ce fait, de vous inspirer des principes généraux contenus dans le projet de la loi-cadre pour la protection et la gestion de l'environnement au Maroc, projet qu'il convient de faire adopter au plus tôt. En élaborant ces textes de loi, vous devrez aussi tenir compte des obligations souscrites par notre pays au titre des conventions et accords internationaux, ainsi que des programmes et projets y afférents.

Tous les efforts qui pourraient être accomplis dans les différents domaines de l'environnement ne sauraient avoir l'impact bénéfique que nous tous en attendons s'il n'y a pas implication permanente et active de l'élément humain. C'est lui qui, soit individuellement, soit collectivement, est en rapport direct et quotidien avec ce qui compose l'environnement.

Vous devez donc établir des programmes conjoints afin d'instaurer une culture environnementale adéquate, en prenant pour repères de base les valeurs qui ont, de tout temps, constitué la principale raison de notre progrès et de notre rayonnement civilisationnel. Vous devez aussi recourir à tous les moyens de communication, modernes autant qu'anciens, pour faire parvenir le message et susciter une prise de conscience qui soit en harmonie avec les valeurs de notre civilisation islamique et les hauts préceptes de notre religion.

Mesdames, Messieurs,

Nous souhaitons à votre réunion plein succès et à vos travaux d'atteindre des objectifs qui soient à la hauteur des promesses que l'on attend de votre rôle. A vous de répondre à cette attente pour que soit assuré à ce pays un environnement sain et équilibré, témoignant ainsi de la richesse du Maroc et de la capacité de ses fils à protéger leur cadre de vie et à sauvegarder leur patrimoine naturel et civilisationnel.

Dieu, le Très Haut, a dit :

"Dans la structure des cieux et de la terre, dans l'alternance du jour et de la nuit, dans les vaisseaux voguant en mer, chargés de précieuses denrées, en l'eau que Dieu précipite des nues pour revivifier le sol desséché, dans les êtres pullulant partout sur terre, dans le régime des vents, dans l'envol des nuages contenus entre le ciel et la terre : en tout cela sont des signes évidents pour qui sait en déceler le sens".

Hassan II

Roi du Maroc

Fait en notre Palais Royal de Rabat, le 1^{er} Juin 1995